

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Conférence sur « Les droits sociaux dans l'Europe actuelle :
le rôle des tribunaux nationaux et européens »

Intervention de Gabriella Battaini-Dragoni,
Secrétaire Générale adjointe du Conseil de l'Europe

Nicosie, 24 février 2017

Permettez-moi, tout d'abord, de remercier Chypre pour l'important événement organisé aujourd'hui, et plus particulièrement nos hôtes, la Cour suprême et son Président, M. Nicolatos, le ministère de la Justice et son ministre, M. Nicolaou, ainsi que la Représentation permanente chypriote auprès du Conseil de l'Europe qui assume actuellement la présidence de notre Comité des Ministres.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Europe a été créé après la Seconde Guerre mondiale pour faire office de gardien des droits de l'homme. La Convention européenne des droits de l'homme a pris les libertés civiles et politiques énoncées dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et les a transformées en obligations contraignantes pour les Etats européens, en tant que socle sur lequel bâtir une paix nouvelle sur notre continent.

Elle a instauré un système où l'agressivité des pouvoirs en place serait restreinte par le droit international, sous le contrôle de la Cour européenne des droits de l'homme, où tous les individus et minorités, quelle que soit leur origine, seraient protégés de la règle majoritaire.

Telle fut la première étape de la transformation de la Déclaration onusienne en un instrument contraignant pour l'Europe. La seconde étape date de 1961. La Déclaration ne contient pas seulement les libertés civiles et politiques mais aussi les droits sociaux, économiques et culturels fondamentaux car, tout comme les premières, ils sont indispensables pour garantir durablement la stabilité, la paix et la prospérité ; car jouir d'une véritable liberté donne la possibilité de travailler, de faire des études, de bénéficier de soins de santé et d'un logement et d'être soutenu par l'Etat dans les moments de défaillance.

C'est ainsi qu'en 1961, la Charte sociale européenne du Conseil de l'Europe a vu le jour. Révisée en 1996, elle garantit ces droits. Elle met tout spécialement l'accent sur la

protection des personnes vulnérables comme les personnes âgées, les enfants, les personnes handicapées ainsi que les immigrés.

De nos jours, il n'existe aucun autre instrument juridique paneuropéen offrant une protection sociale aussi étendue. Quarante-trois de nos quarante-sept Etats membres en sont Partie. La Charte est expressément mentionnée dans les Traités de l'Union européenne.

Les décisions du Comité européen des droits sociaux, créé pour vérifier la conformité des situations nationales avec la Charte, ont conduit à d'innombrables réformes positives dans tous nos Etats membres.

Ce Traité fait, du reste, à tel point partie intégrante de la mission du Conseil de l'Europe que notre Secrétaire Général, M. Thorbjørn Jagland, et moi-même l'avons inscrit au nombre des priorités de nos mandats respectifs.

A la fin de 2014, le Secrétaire Général a lancé ce que nous appelons notre « Processus de Turin » grâce auquel nous faisons mieux connaître la Charte et les droits sociaux. Ce Processus a pour but de renforcer notre action pour aider un plus grand nombre de nos Etats membres à intégrer le Traité dans leur cadre national. C'est un programme d'action qui a le soutien unanime de nos 47 gouvernements, exprimé par l'intermédiaire de notre Comité des Ministres. Or, nous avons déjà obtenu de solides résultats comme la ratification de la Charte révisée par la Grèce, l'acceptation de nouveaux articles par la Belgique, le déclenchement du processus de ratification par plusieurs autres Etats et, surtout, la reconnaissance politique accrue de la nécessité d'améliorer les droits sociaux sur l'ensemble du continent, dans les démocraties déjà anciennes comme dans les nouvelles.

Le Processus de Turin est d'actualité depuis le début : il a été conçu dans le contexte de la crise financière et de l'austérité dans l'ensemble de nos Etats membres.

Toutefois, personne n'aurait pu prédire, sans doute, à quel point la promotion des droits sociaux en Europe deviendrait urgente.

Dans l'ensemble de nos sociétés, la frustration de nos concitoyens face à leurs institutions, nationales et internationales, est profonde et réelle. On parle beaucoup de la vague de populisme qui submerge le continent. Cependant, on ne s'interroge pas assez sur les raisons qui poussent nos concitoyens à voter pour de tels partis. *Pourquoi* des millions d'Européens sont-ils enclins à présent à apporter leur soutien aux forces nationalistes, xénophobes et antidémocratiques, soumettant nos systèmes politiques à des ondes de choc ?

Le fait est que de nombreux Européens se sentent abandonnés. Un grand nombre d'entre eux connaissent le chômage, le creusement des inégalités, une austérité prolongée, des migrations mal gérées, la pénurie de logements et de médiocres services publics. Ils sont fatigués des promesses politiques qui n'apportent aucun changement. De larges segments de population, dans nos sociétés, ont le sentiment que leurs besoins ne sont pas satisfaits par la mondialisation. Au contraire, beaucoup se sentent laissés pour compte. Or, tant que

nous ne répondrons pas à ces doléances légitimes, nous continuerons d'assister au recul de la foi dans nos démocraties et dans le projet européen dans son ensemble.

Mais si, en revanche, nous réaffirmons notre volonté de promouvoir les droits sociaux, si nous tirons parti des systèmes de protection et des cadres existants pour aplanir les difficultés auxquelles se heurtent nos concitoyens et leur ouvrir de plus vastes perspectives, alors, et alors seulement, nous pourrons apporter une réponse plus satisfaisante que les populistes.

Nous devons nous rassembler autour d'un programme positif en faveur des droits sociaux, fondé sur des normes internationales communes, afin de prouver que notre ordre internationaliste, démocratique et reposant sur les droits améliore réellement la vie quotidienne de chacun. C'est une offre beaucoup plus enthousiasmante que la politique nourrie de colère et d'anathème que nous observons dans tant de milieux aujourd'hui.

Grâce à un agenda positif de cette nature, nous, au Conseil de l'Europe, considérons que nous pouvons contribuer à contrer le désenchantement de nos sociétés, à apaiser les tensions, à mettre à mal les forces de division, à rétablir la confiance dans les institutions et à garantir la stabilité. C'est, à mon sens, une mission urgente qui transcende les frontières nationales et exige que nous dépassions les idéologies et les clivages traditionnels entre gauche et droite. Quel que soit notre point de vue sur l'austérité ou la politique économique, nous devrions tous être en mesure de convenir que, pour assurer l'existence de sociétés stables et unies, il faut garantir les droits sociaux fondamentaux.

A cette fin, le Conseil de l'Europe continuera à maintenir les droits sociaux au premier rang de ses priorités. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour enraciner notre Charte plus profondément dans le tissu national de nos Etats membres et veiller à ce que la jouissance de ces droits ne soit pas simplement une promesse théorique mais se concrétise dans les faits.

Nous souhaitons, en particulier, promouvoir une plus large adoption de la procédure de réclamations collectives de la Charte qui a été à ce jour ratifiée par 15 Etats membres, dont nos hôtes. Cette procédure est novatrice dans la mesure où elle permet à des organes représentatifs comme les ONG internationales, les syndicats et les organisations patronales de déposer plainte auprès du Comité européen des droits sociaux au nom de victimes qui autrement n'auraient pas voix au chapitre. C'est la Commission internationale de juristes qui a eu pour la première fois recours à cette procédure pour mettre en lumière des pratiques d'exploitation du travail des enfants. Le grand atout de cette procédure, c'est qu'elle ne cherche pas simplement à obtenir justice pour une personne déterminée mais qu'elle conduit à des réformes structurelles, ce qui rend service à beaucoup d'autres personnes.

Grâce à notre Assemblée parlementaire, nous sommes en mesure d'inciter non seulement les gouvernements mais aussi les parlementaires de nos 47 Etats membres à promouvoir cet objectif. L'Assemblée mène dans ce domaine une activité extrêmement importante dont M^{me} Kyriakides vous entretiendra plus longuement dans un instant.

En outre, nous nous activons plus que jamais pour coordonner nos efforts avec ceux de l'Union européenne. Nous ne sommes pas la seule institution européenne à se préoccuper des droits sociaux, loin de là. Or, si le Conseil de l'Europe et l'Union européenne veulent éviter de mener des activités qui se chevauchent ou de créer des cadres internationaux concurrents, il est essentiel que nous unissions nos forces, optimisions notre impact et montrions aux citoyens que l'Europe travaille et qu'elle travaille pour eux.

Nous avons déjà réussi à réaliser un haut niveau de convergence entre notre Charte et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et plusieurs autres de ses textes. En 2015, le Président de la Commission européenne, M. Juncker, a annoncé son intention de mettre en place un pilier européen des droits sociaux, en commençant par l'Eurozone, afin de revitaliser la dimension sociale de l'Union. Le Conseil de l'Europe soutient fermement et activement cette initiative.

Tous les Etats membres de l'Union européenne sont liés par notre Charte. En fait, c'est le seul instrument relatif aux droits sociaux fondamentaux auxquels ils sont tous Partie. C'est pourquoi nous avons proposé que la Charte soit expressément intégrée dans le nouveau Pilier en tant que référence commune en matière de droits sociaux, ce qui, pour nous, fait sens et faciliterait le processus de négociation tout en instaurant un dénominateur commun avec les Etats membres de l'Organisation qui font partie de l'Europe mais pas de l'Union européenne.

Nous considérons, en outre, que le Pilier gagnerait à souligner explicitement l'importance des réclamations collectives. Nous espérons également que, tout en le mettant en place, l'Union européenne prendra l'initiative de ratifier en bloc notre Charte sociale révisée. Cette mesure enverrait réellement un message fort ; il est encourageant de constater que le Parlement l'a soutenue le mois dernier.

C'est, bien sûr, au niveau politique qu'une grande partie de cette activité est menée. C'est pourquoi le Conseil de l'Europe, en tant qu'Organisation intergouvernementale, est le plus à même de faire bouger les choses. Or, le degré d'attention accordé aux droits sociaux dépend de la volonté politique de les promouvoir qui se manifeste. Cependant, nous sommes réunis ici aujourd'hui pour étudier ces questions sous un angle différent : pour examiner ce que représente cet objectif pour nos tribunaux et nous demander quel rôle ils peuvent jouer en la matière.

Certes, les traités internationaux et les nouvelles lois nationales sont les bienvenus mais c'est à vous qu'il incombe de les interpréter. Alors que nous cherchons à réformer le cadre législatif, votre point de vue de juriste est inestimable pour s'assurer que nous élaborons des lois claires et applicables tant au niveau national qu'international et que les tribunaux nationaux et internationaux fonctionnent de manière complémentaire. Votre expertise judiciaire, vos expériences passées et votre capacité à anticiper les problèmes peuvent nous aider à ancrer nos ambitions politiques dans la réalité juridique.

Permettez-moi, par conséquent, de vous remercier une nouvelle fois de l'occasion qui nous est offerte aujourd'hui. Je me réjouis à la perspective de vous écouter et d'approfondir mes connaissances à votre contact tout au long de la journée.